Mr et Mme BONNET Jean-Baptiste

32 rue du Bourg

71350 CIEL

Et leurs enfants

Denis BONNET

Céline BONNET

Commission d'enquête publique PLUI Ciel

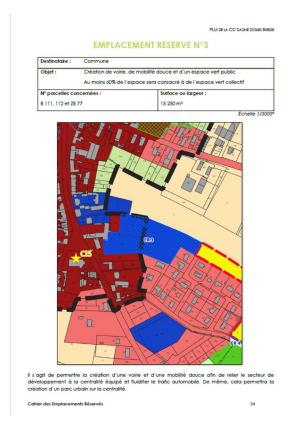
Le 27/05/2025

Mesdames, Messieurs de la Commission,

Concernant le projet du nouveau PLUI dans notre village, nous avons des contributions à formuler.

Notre propriété concernée est notre résidence principale.

Nous ne sommes pas opposés à l'emplacement réservé ER3, mais en limitant la surface afin de préserver notre environnement, c'est-à-dire notre verger et notre pâture qui correspondent aux parcelles B111 et B112. Nous en demandons le déclassement, aujourd'hui envisagé en ER3 dans le projet de PLUI (voir carte ci-après, extraite du document 5B- Cahier des emplacements réservés).



(Extrait du document 5B Cahier des emplacements réservés du projet de PLUI :

https://www.registre-dematerialise.fr/6220/download/component/91641/5b-sdb-plui-apemplacements-reserves-26-11-2024)



Extrait du cadastre de la commune de Ciel, précisant les parcelles dont nous sommes propriétaires

Notre maison d'habitation, composée de deux logements sur deux étages, a une façade plein Est, avec portes, fenêtres et balcon donnant sur la parcelle B112 (2830 m²). Cette parcelle est occupée par un verger, intimement lié à l'habitation (voir photo ci-après).





Vues sur la parcelle B112, depuis le balcon à l'étage de notre habitation

Le bâtiment joignant (ancienne ferme) est composé de grange et dépendances, dont les portes et ouvertures accèdent directement sur la parcelle B111 (3817 m²). Il est inenvisageable de condamner ces sorties (voir photos ci-après). Nous avons besoin de cet espace pour notre vie de retraités (chevaux, moutons) et la préservation de nos vues rapprochées.











En cas de cession de cette propriété, il est nécessaire pour nous de conserver une parcelle d'agrément en zone verte (soit les parcelles B111 et B112).

Par ailleurs, nous avons des questions concernant la parcelle ZB77 qui rentre dans le zonage ER3 :

- A quoi correspond le projet « espace vert collectif et espace vert public »?
- Est-ce que cette zone sera exclusivement dédiée aux écoles et/ou au grand public ?
- Est-ce que cette zone prévue en zone de loisir sera dotée d'un bâtiment type gymnase ou tout autre Equipement Réservé au Public (ERP) ?
- Est-ce que la tranquillité des habitations du lotissement voisin sera prise en compte et respectée ?
- Dans quel avenir (proche ou lointain) l'aménagement se fera sur cette partie ER3?
- De quelle manière la commune en fera l'acquisition?

Sachant que la parcelle ZB77 reste libre à tout projet et soucieux des intérêts de la commune, nous sommes ouverts à toute discussion raisonnable.

Jean-Baptiste BONNET

01

Denis BONNET

Bernadette BONNET

dand

Céline BONNET

Chine

Page 6 sur 6